

1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/006

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA CORSE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le début de l'année 2026 aura été marquée par de fortes et nombreuses mobilisations agricoles, ici et ailleurs. À l'heure des négociations sur la nouvelle Politique Agricole Commune 2028-2034, le monde agricole manifeste sa grande inquiétude, pose ses interrogations majeures quant à son avenir, et ce, dans un contexte géopolitique international tendu et un paysage politique français miné par une instabilité désormais chronique.

Dans ce marasme qui ne l'épargne plus, la Corse prend sa part de révolte et de revendications. Ainsi, la Coordination Rurale présente à Paris pour dénoncer le danger mortel du Mercosur pour la plupart de nos filières et les abattages abusifs de bovins, suite à la dermatose nodulaire.

Ce premier rappel traduit sans conteste le malaise profond d'une profession qui était hier, dans ce pays, bien plus qu'une profession, mais un pilier de notre identité. On pourrait y ajouter la dernière communication des filières ovine et caprine qui rappelle les dangers d'ordre sanitaire pesant sur les cheptels, et qui réclament légitimement le renforcement du protocole de prévention face au risque permanent de fièvre catarrhale, de la tuberculose animale, de dermatose nodulaire et autre peste porcine africaine déjà présente en Espagne et en Italie.

Enfin, durant la semaine écoulée, ce sont FDSEA et JA qui ont occupé la DDTM à Bastia, et qui seront reçus demain vendredi au ministère de l'agriculture à Paris.

Il va sans dire que tous ont notre soutien inconditionnel dans leur combat pour la sauvegarde et la promotion des activités agricoles dans notre pays. Leur combat est aussi et d'abord notre combat !

À cet égard, si la motion en passe d'être votée demain évoque plusieurs aspects, elle mérite à notre sens quelques amendements notables. En effet, au gré des mandatures et des votes unanimes, le problème agricole demeure un problème éminemment politique ; Or, en 2026, le mouvement national aspire toujours à l'avènement d'une évolution institutionnelle historique, où le vocable « autonomie » dépasse de manière incontestable toutes les considérations symboliques et autres pointillés législatifs, parce que l'autonomie politique est consubstantiellement financière et alimentaire ...

Aujourd'hui, le véritable défi posé à la Corse, pour des nationalistes corses, c'est celui de répondre efficacement et durablement à une impérieuse nécessité : proposer un modèle insulaire particulier enracinant l'activité agricole dans le paysage des décennies à venir ; c'est donc, en même temps, garantir les conditions élémentaires du maintien et du développement, tout en dérogeant sans la moindre ambiguïté, dans une originalité adaptée à nos contraintes et à nos aspirations, à une Politique Agricole Commune (PAC) dictée, formatée et imposée, dans le seul intérêt des états-nations d'Europe.

Cette nouvelle PAC constitue, et beaucoup aiment à le rappeler, « le principal mécanisme de soutien mis en place par l'Union européenne pour structurer un espace agricole commun, accompagner les exploitations et soutenir le développement des territoires ruraux ». Soit !

À ce stade, il est clair que la voix de la Corse a vocation à se faire entendre autrement que par les chemins du droit commun français et européen.

Oui, cette île subit le double handicap de l'insularité moderne et de sa géographie montagneuse (la plus montagneuse de Méditerranée, avec une altitude moyenne de 565 mètres). Et au-delà des dangers qui pèsent sur nos cheptels, doit-on rappeler son taux d'autosuffisance alimentaire de 4% quand la France est à 80% ? Doit-on rappeler que le taux de surfaces agricoles déclarées n'est que de 19% quand la France est à 54% ? Que 40% des parcelles foncières de montagne restent non titrées ? Que l'enveloppe ICHN Corse, (Indemnités compensatoires de handicaps naturels) est 14% inférieure à la moyenne française, malgré le double handicap spécifique de la Corse insularité et montagne évoqué plus haut ? Que 70% des plus belles parcelles agricoles (ESA) en friches et sous exploitées et peu de

remembrement réalisé en Corse à l'inverse des autres régions d'Europe ? Que le prix des carburants impacte toutes les activités ?

Pour l'heure, il importe de positionner à son juste niveau notre revendication face aux états-nations et à l'Europe. La Corse se donner les moyens d'obtenir un statut dérogatoire, déclinant par là même les modalités de sa gouvernance.

Cet objectif requiert la mise en débat rapide d'un véritable plan de développement agricole de la Corse.

Que comptez-vous faire pour poser les fondements indispensables de ce plan, au regard du PADDUC, du schéma d'aménagement hydraulique et de la revendication d'autonomie qui guide nos pas vers la souveraineté politique ?